AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-1-67 605239

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

ABONNEMENT ANNUEL

(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

25 F.

Bulletin Technique N° 76 de Janvier 1967

1967-1

LES TRAITEMENTS D'HIVER

Les traitements d'hiver de la Vigne et des Arbres fruitiers doivent être appliqués juste avant le débourrement pour obtenir le maximum d'efficacité. Si la période hivernale est longue, on ne dispose souvent que de peu de temps pour traiter dans de bonnes conditions.

- VIGNE -

Esca et Apoplexie : Contre ce parasite qui pénètre par les plaies de taille, le traitement désormais classique consiste à effectuer par beau temps une pulvérisation avec une spécialité à base d'Arsénite de Soude (1250 grs d'Arsenic par hectolitre) sur les plaies de taille, avant le débourrement, mais 10 jours au moins après la taille.

Traiter de préférence deux années de suite les cépages sensibles (Sauvignon-Cabernet) agés de 15 à 20 ans, en prenant les précautions d'usage, car l'Arsenic est un produit très toxique.

Rappelons que les premiers symptômes apparaissent sous la forme de dessiccations internervaires (Esca) et peuvent aller jusqu'au flétrissement brusque du feuillage (Apoplexie).

Excoriose : Les manifestations tardives qui apparaissent montrent que la méthode de lutte n'est pas encore parfaite. Néanmoins, les traitements d'hiver, en détruisant les pycnides, limitent l'extension du parasite et permettent une taille convenable et une récolte normale.

Les traitements de printemps et d'automne n'ayant pas montré d'action particulière, on devra continuer les applications hivernales deux ou trois années de suite en insistant, sur la base de l'aste et du cot avec de l'Arsenite de Soude (500 grs d'Arsenic par hectolitre), des colorants nitrés ou des huiles jaunes. Suivant l'âge des vignes et les parasites à combattre on pourra choisir l'un ou l'autre de ces produits.

Black-Rot : Il faudrait profiter de la régression des invasions de ces dernières années pour essayer de faire disparaître complètement cette maladie qui ne s'est développée en 1966 qu'à proximité des vignes incultes. Pour cela, on conseille de supprimer ces parcelles incultes et d'enfouir ou de détruire par le feu toutes les grappes sèches. D'ailleurs, un arrêté préfectoral a rendu ces mesure obligatoires en Gironde.

Cochenilles : Dans quelques vignobles on a remarqué la présence sur les feuilles et les sarments de l'enduit noir ou Fumagine qui accompagne les Cochenilles. La lutte consiste à effectuer un traitement abondant et à forte pression avec une solution d'huile jaune (active aussi contre l'Excoriose) ou d'Oléoparathion.

Phylloxera gallicole : Sur les hybrides on réduira l'importance des attaques (Galles) par l'application d'une huile d'Anthracène jaune à 2-3% avant le débourrement sur les souches préalablement déchaussées.

Acariose : Dans les vignes atteintes prévoir avant le débourrement un Oléoparathion à 2%, une huile d'Anthracène jaune à 3% ou un Soufre micronisé mouillable à 2% .

.../...

- ARBRES FRUITIERS -

Les traitements d'hiver ne sont indispensables que dans les vergers ayant subi de fortes infestations de Cochenilles, de Pucerons ou d'Acariens au cours de l'année 1966. Ils pourront également être effectués dans les vergers mal entretenus, les années précédentes.

Les pulvérisations devront être abondantes et " lessiver " l'ensemble des rameaux, branches et tronc. La meilleure époque pour appliquer ce traitement se situe juste avant le débourrement, pendant une période de beau temps.

- Dans les vergers mal entretenus, utiliser une huile d'Anthracène seule à 4% sur arbres à noyaux et 8% sur arbres à pépins, ou une huile d'Anthracène additionnée de Colorant nitré (Huile jaune) à 2 - 3% . Ce traitement détruira les pontes d'insectes, les mousses et les lichens.

- Dans les vergers normalement entretenus, (et seulement en cas d'infestation importante de Cochenilles, oeufs de Pucerons ou d'Acariens), utiliser l'une des formules ci-dessous :

- Huile blanche de pétrole (en particulier contre les Cochenilles) de I,5 à 2% (arbres à noyaux) ou de 3 à 4% (arbres à pépins) .
- Colorants nitrés = 600 grs de matière active par hectolitre d'eau.
- Oléoparathions = 1,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.
- Oléomalathions = 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.
- Huile de pétrole jaune = 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau.

Lors de la taille, supprimer les rameaux morts ou dépérissants, les fruits momifiés, les pousses oïdiées, les feuilles desséchées par le Gnomonia et désinfecter les plaies.

Contre le Coryneum du Pêcher, on pourrait renouveler le traitement de Novembre qui a été délavé par les pluies abondantes du début de l'hiver.

CLOQUE DU PECHER

Les attaques de Cloque, en général très graves au printemps pourront être prévenues par l'application d'un traitement soigneux, sur l'ensemble de l'arbre, au moment du gonflement des bourgeons de chaque variété.

Utiliser un produit cuprique ou une spécialité indiquée dans la liste des produits homologués.

Si les conditions climatiques retardaient l'application des traitements, on pourrait intervenir après le débourrement, mais seulement avec un produit organique de synthèse.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements Agricoles
C. ROUSSEL

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX